

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2298

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Saint-Léonard et celles demeurant dans les zones contiguës de l'arrondissement de Saint-Léonard et des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont—La Petite-Patrie et de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mai 2026, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le projet de Règlement numéro 2298 intitulé : *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement, **le mardi 19 mai 2026, à 17 h 30, à la mezzanine de l'aréna Martin-Bordeur située au 5300, boulevard Robert**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement vise à adopter un nouveau règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel viendra remplacer le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2288) afin d'assurer une concordance au nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal.

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Les documents relatifs au projet de règlement sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement (montreal.ca/saint-leonard).

Fait à Montréal, le 5 mai 2026.

La Secrétaire d'arrondissement par intérim

Me Sara Parent St-Laurent